



Date convocation : 28.09.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_40BIS

Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Xavier PRIN, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Dominique GARRÉ par Marie-Christine HALLIER, François RICHE par Didier PINCHON.

Absents excusés : Daniela DOUILLET, Hugues MORONI.

Secrétaire de séance : Amélie BRASSEUR

Annule et remplace la DM_2022_40

Décision modificative BP 2022 - Commune

Madame le Maire informe l'assemblée que les crédits ouverts aux articles 21318 (Autres bâtiments publics) et 2181 (Installations générales, agencements) sont insuffisants.

Elle propose donc de procéder au réajustement des comptes via la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21311	Hôtel de ville	- 29 654.78	
21318	Autres bâtiments publics	26 803.68	
2181	Installations générales, agencements	2 851.10	
TOTAL :		00.00	00.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.

Préfecture de l'Aisne

Date de réception de l'AR: 18/10/2022

002-210200721-DE_2022_40_BIS-DE